

Foire Aux Questions

QUESTIONS	RÉPONSES
Questions « de base »	
Depuis quand l'École existe-t-elle ?	L'École a ouvert ses portes fin août 2017 pour la rentrée d'automne 2017.
Quel est le statut officiel de l'École ?	École régulière avec projet éducatif alternatif et axé sur le plein air et la nature.
Quel est le nom de l'École ?	Le nom utilisé pour la création de l'acte d'établissement est maintenant : École des Saules-Rieurs. L'école a été créée à partir du projet pédagogique Saules rieurs mis sur pied par des parents de Verdun et Lasalle
Est-ce que l'École est rattachée à une autre école ?	L'école des Saules-Rieurs est une école autonome.
Combien de classes sont prévues pour l'année scolaire 2019-2020 ?	Présentement il y a huit classes : <ul style="list-style-type: none"> • Deux (2) classes de maternelle ; • Quatre (4) classes de niveau premier cycle (1^{re}, 2^e et 3^e années) ; • Une ou deux (1 ou 2) classe de deuxième cycle (4^e, 5^e et 6^e années). Les prévisions pour l'an prochain ne sont pas encore disponibles.
Combien de places seront disponibles pour la rentrée d'automne 2018 ?	38 places de maternelle (moins les fratries dans l'école. Ce nombre sera connu en mai seulement.)
Combien y a-t'il d'élèves par classe ?	19 élèves par classe de maternelle, 20 élèves maximum par classe de 1 ^{er} cycle et 24 élèves maximum par classe de 2 ^e cycle.
Qui est à la direction de l'école ?	L'école a sa propre direction (qui dirige deux écoles). Madame Geneviève Troli est la directrice et Madame Mélanie Charbonneau est la directrice adjointe.
Qui fait partie de l'équipe d'enseignant ?	Les enseignants sont embauchés selon les règles de la commission scolaire (règles syndicales, selon l'ancienneté et l'expérience).

Questions logistiques	
Où est située l'École ?	Au 1050, 5e Avenue à Verdun. L'école est située juste à côté de l'école Chanoine-Joseph-Théorêt (CJT).
Quel est l'horaire pour l'entrée et la sortie des classes ?	Voir l'horaire type de cette année (peut encore changer pour l'an prochain.) 8 h 25 Entrée des élèves 8 h 30 Rassemblement 9 h Enseignement 10 h 32 Récréation 11 h Enseignement 11 h 55 diner 13 h 16 Enseignement 15 h 55 Fin des classes Il n'y a pas d'école le mardi après-midi.
Quelle cour d'école est utilisée ?	La cour de l'école est partagée avec l'école Chanoine-Joseph-Théorêt. Les deux écoles n'ont pas les mêmes horaires d'utilisation de la cour pour la récréation, le diner, la rentrée et la sortie des classes.
Y a-t-il une possibilité de transport scolaire fourni par l'école ?	Il n'y a pas de transport scolaire.
Les élèves ont-ils accès à une bibliothèque d'école ?	Il n'y a pas de local de bibliothèque pour le moment mais un projet est en cour pour aménager un local où la bibliothèque prendra éventuellement forme. Un budget pour l'achat de livres permet de constituer petit à petit une collection pour les élèves. Des sorties sont prévues régulièrement à la Bibliothèque de Verdun.
Les élèves ont-ils accès à un gymnase ?	Oui, la grande salle de l'école est disponible pour les cours d'éducation physique, le service de garde, le parascolaire ainsi que les événements spéciaux.

Est-ce qu'il y a des activités parascolaires ?	Basketball et soccer. L'offre peut changer chaque année.
Concernant les diners, les élèves ont-ils accès à des micro-ondes et un service de traiteur pour des diners chauds ?	Il n'y pas de micro-onde sur place. Un service de traiteur est en fonction : https://www.lunch.ca/
Comment la sécurité des enfants est assurée en présence des parents présents dans l'école pour des accompagnements aux activités, des ateliers, des réunions ou des projets spéciaux ?	Les antécédents judiciaires de tous les parents sont vérifiés par les avocats de la CSMB et le SPVM.
Questions d'ordre pédagogique	
Qu'est-ce qui fait que cette école est dite « alternative » ? Qu'est-ce que ça peut apporter à mon enfant ?	<p>À l'instar des conditions faisant consensus au sein des écoles du RÉPAQ : les enfants du Projet alternatif des Saules riens sont placés au cœur de leur démarche d'apprentissage, les parents sont considérés coéducateurs de la démarche d'apprentissage de leurs enfants, l'évaluation est effectuée en continue de façon qualitative et tripartite.</p> <p>Le regroupement multiâge est privilégié, des mesures favorisant l'arrimage du cursus scolaire au rythme de l'enfant sont déployées sur le plan pédagogique. De façon générale, ce genre d'approche favorise la connaissance de soi, la motivation intrinsèque, le développement d'aptitudes coopératives, l'autonomie, la capacité de participation à la vie démocratique, le sens de l'organisation et donne un sens concret aux apprentissages des enfants.</p>
À quoi ressemble une journée type à l'École ?	<p>Voici ce que votre enfant peut vivre lors des périodes d'enseignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de sa journée en planifiant son horaire - Participation à des ateliers d'enseignement avec l'enseignante - Travail autonome - Participation à des périodes de projet (élaboration, planification,

	<p>réalisation ou autoévaluation de son projet en cour)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activité de plein air - Ateliers ou accompagnement offerts par les parents
Compte tenu de l'emplacement de l'école, comment les volets nature et plein air sont menés à bien ?	La présence de nombreux parcs, des berges du fleuve Saint-Laurent, du parc Angrignon (à titre d'exemple), présente un potentiel exceptionnel pour rendre l'expérience éducative et les apprentissages vivants et stimulants. La patinoire Bleu, blanc, bouge ; la piste cyclable, l'accès facile au réseau de transport en commun.
Comment fonctionnent les services des professionnels et du personnel enseignant spécialisé ? Quels services sont accessibles ?	Il y a des services de professionnels pour répondre aux besoins des élèves (orthopédagogie (4 jours), orthophonie (1 jour), psychologie (1 jour), psychopédagogie (2 jours), ergothérapeute (1/2 jour). Il y a aussi le personnel enseignant spécialisé en art dramatique, éducation physique et anglais.
Le service de garde fonctionne comment ? Est-il aussi ouvert que l'école dans son approche et sa pédagogie ?	Il y a un service de garde autonome (qui fonctionne en multiâge aussi). La majorité des activités se font à l'extérieur. Des ateliers au choix sont offerts après les heures de classe dans les locaux de classes, dans le gymnase, dans la cour ou dans un parc. La plateforme pédagogique du SDG est en lien avec le projet éducatif de l'école. Elle met l'accent sur la responsabilisation de l'élève, le multiâge, le libre choix des activités.

<p>Comment fonctionne les classes multiâges ?</p>	<p>Les classes multiâges sont organisées de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maternelle uniâge : ratio de 19 élèves maximum par classe ; • premier cycle (1^{re}, 2^e et 3^e années) avec un ratio de 20 élèves maximum par classe ; • deuxième cycle (4^e, 5^e et 6^e années) avec un ratio de 24 élèves maximum. <p>Pour 2018-2019, 2 classes seront ajoutées.</p>
<p>Pourquoi privilégier des classes multiâge ?</p>	<p>Les classes multiâges favorisent l'entraide, le partage et la coopération et facilitent la différenciation pédagogique, c'est-à-dire, une approche pédagogique qui s'adapte autant que possible au rythme d'apprentissage des enfants.</p>
<p>Comment les bulletins et les évaluations des élèves fonctionnent-ils ?</p>	<p>L'évaluation est tripartite (enseignant, parent et élève), continue et qualitative. Cela signifie que chacun présente son analyse des forces et points à travailler des enfants et qu'ensemble, ils définissent une stratégie pour supporter l'enfant dans sa démarche d'apprentissage. Les quatre axes d'évaluation sont : le projet, les outils et moyens utilisés pour travailler, les apprentissages, les attitudes.</p> <p>Le bulletin unique est donc remplacé par un bilan complet après chacune des étapes.</p> <p>Un bulletin de fin de cycle sera présenté aux parents et à l'enfant à la fin de la 3^e année.</p>
<p>Est-ce que ce genre de pédagogie est pertinent et approprié pour tous les types d'enfants ?</p>	<p>Oui, puisque la différenciation pédagogique encourage la prise en compte de la spécificité de l'enfant. Cependant, il est essentiel que la famille adhère aux</p>

	valeurs de l'école alternative et s'implique dans l'éducation de son enfant, tout au long du parcours scolaire.
Comment l'École peut me rassurer quant à l'atteinte des objectifs scolaires de mon enfant ?	L'école alternative, à l'instar des écoles régulières au Québec, doit s'assurer que : tous les enfants voient l'ensemble du programme éducatif du MÉLS en sept années. Tous les enfants effectuent les examens du MÉLS en 6e année. Seules diffèrent les approches empruntées pour parvenir aux objectifs définis.
Mon enfant aura-t-il des lacunes dans certaines matières en raison de l'approche pédagogique de libre choix de mon enfant ?	Les matières autres que mathématique, français lecture et écriture, sont vues à travers les projets des élèves. L'enfant effectuera des dizaines de projets au cours de son passage à l'école. Il aura aussi la chance d'assister à des centaines (!) de présentations de projets au cours de son parcours scolaire ce qui permet de couvrir l'ensemble du cursus scolaire.
Questions concernant la reconnaissance, les transferts et le passage au secondaire	
Est-ce que mon enfant sera aussi bien préparé pour l'entrée au secondaire que dans une école régulière ?	Selon l'expérience d'écoles alternatives existantes, les élèves ayant suivi un cheminement scolaire alternatif performant aussi bien dans l'école régulière au secondaire que les élèves du régulier. Ils sont débrouillards et utilisent des méthodes de travail efficaces puisqu'ils ont participé activement au développement de leur autonomie et de leur sens de l'organisation tout au long du primaire. Les enseignants s'assurent que chaque enfant acquiert toutes les compétences prescrites dans le Programme de Formation de l'École québécoise et ils respectent la grille-matière du MÉLS (nombre d'heures d'enseignement de chaque matière)
Suite au cursus alternatif, je m'inquiète que mon enfant ait de la difficulté à s'adapter à un contexte plus « classique » d'enseignement dans sa scolarité par la	Les écoles alternatives ont la responsabilité de faire passer les examens du ministère aux élèves, lesquels sont considérés par les écoles secondaires. Par

<p>suite... Comment m'assurer que les écoles secondaires reconnaissent bien ce diplôme ?</p>	<p>ailleurs, les évaluations qualitatives sont riches et détaillées et facilitent la transmission de portraits complets des acquis des élèves. L'école procède de la même façon que les autres écoles alternatives et il n'y a pas eu de problèmes signalés à la CSMB concernant le passage au secondaire des autres écoles alternatives.</p> <p>Les enfants s'adaptent aisément au milieu régulier secondaire même si le passage au secondaire est un grand pas pour tous les élèves, qu'ils proviennent ou non de l'alternatif.</p>
<p>Comment mon enfant pourrait-il postuler dans des écoles secondaires (ou au bain linguistique) qui demandent les résultats des bulletins chiffrés de 4e et 5e année ?</p>	<p>Les écoles secondaires reçoivent chaque année des élèves provenant de l'alternatif. Nous sommes en contact avec eux et si un questionnement survient, ils n'hésitent pas à contacter la direction de l'école ou même l'enseignant de votre enfant. Un sommaire précisant le niveau d'acquisition des compétences de mathématique et français sera remis à la fin de la 5^e année pour faciliter le passage au secondaire. Les bulletins de 4^e année sont souvent demandés, mais non exigés.</p>
<p>Questions sur la structure et l'implication</p>	
<p>Quelles instances et comités l'école a-t-elle ?</p>	<p>Un Conseil d'établissement ; Un Comité accueil ; Un Comité réflexion pédagogique ; Un Comité inclusion ; Un Comité de Fêtes et collectes de fonds. Un comité plein air et nature ; Participation au Réseau des Écoles Publiques Alternatives du Québec ; Un comité conjoint avec CJT et les voisins appelé : ruelle verte</p>
<p>Qu'est-ce qu'on s'attend comme implication des parents (en termes de</p>	<p>En règle générale, chaque parent d'enfants fréquentant l'école est tenu de consacrer un minimum de 20 h par année scolaire au</p>

<p>présence à l'école, de travaux à la maison, d'interaction avec les élèves) ?</p>	<p>fonctionnement de l'école. Un autre adulte significatif pour l'enfant (tels des grands-parents, une tante, un parrain, etc.) pourrait s'impliquer et ainsi compter dans l'implication familiale demandée.</p> <p>De plus, les parents soutiendront leurs enfants avec des travaux à la maison (suivi du travail fait en classe, du projet en cour et étude) et participeront à l'évaluation de leurs enfants trois fois par année.</p>
<p>Quels sont des exemples de types d'implication des parents ?</p>	<p>Être membre du Conseil d'établissement (CÉ) ou d'un autre comité de l'École ; agir en tant qu'accompagnateur lors des sorties à la bibliothèque ou aux activités de plein air (p. ex. aider les enfants à chausser leurs patins...) ; organisation d'activités et d'évènement spéciaux (p. ex. Spectacle de Noël) ; offrir du soutien et des ateliers en classe selon les intérêts et l'expertise de chacun : ex. musique, cuisine, peinture, robotique, géographie, etc.</p>
<p>À partir de quand commence l'implication des parents ?</p>	<p>À partir du début de l'année scolaire, lorsque les besoins sont présents et lors de la formation des comités.</p>
<p>Questions sur l'inclusion (pages 8 et 9 du projet éducatif)</p>	
<p>Comment se fait l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers ?</p>	<p>L'inclusion est une valeur essentielle du projet éducatif de l'école. C'est la croyance profonde que tous les enfants, sans exception, ont le potentiel d'apprendre et qu'ils peuvent, avec le soutien d'une équipe-école, des parents et de la communauté, s'épanouir pleinement à leur rythme et selon des termes qui leur appartiennent. C'est aussi la croyance que chaque enfant a des forces, des intérêts et des talents uniques sur lesquels il faut miser en les encourageant et en lui permettant de les développer davantage. L'organisation des classes multiâge permet de différencier quotidiennement, selon le</p>

	niveau d'apprentissage de votre enfant (et non seulement son année scolaire.)
Est-ce que tous les enfants ayant des besoins particuliers peuvent s'inscrire à l'école alternative Verdun - LaSalle ?	Tous les élèves sont les bienvenus à l'école. Toutefois, pour le moment, certaines barrières subsistent, notamment celles liées au fait que les classes se situent au 2e étage et qu'il n'y ait pas d'ascenseur. L'école doit aussi répondre au besoin de votre enfant en considérant la disponibilité des ressources (présence des professionnels) qui lui sont offertes en début d'année. C'est pourquoi il est très important de mentionner dans le dossier de votre enfant, dès l'inscription, si celui-ci a des besoins particuliers qui nécessitent un accompagnement supplémentaire. De plus, l'apprentissage de l'autonomie et de la responsabilisation est majeur dans le projet éducatif. Si votre enfant a des difficultés à ce niveau, il faut s'attendre à ce que celui-ci ait besoin de plus d'accompagnement de votre part.
Questions concernant l'inscription	
Comment se fait la démarche d'inscription ? Quels documents doit-on fournir, etc. ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les parents doivent d'abord assister à une des deux soirées d'information obligatoire offerte en janvier. 2. Les parents doivent ensuite inscrire leurs enfants dans l'école de quartier (rappel : il faut habiter le territoire de la Commission scolaire Marguerite Bourgeois [CSMB]. Demander la feuille à la secrétaire. 3. La troisième étape est de remplir le formulaire « Choix d'école » en indiquant l'École des Saules-Rieurs, de le retourner à notre école de quartier. 4. Le 30 avril est la date limite pour remettre le formulaire « Choix d'école ». 5. Lorsque le dossier de votre enfant sera complet, vous recevrez un

	<p>appel du secrétariat de l'école des Saules-Rieurs pour vous confirmer que le nom de votre enfant est dans la pige.</p> <p>⊖ Au début du mois de mai, le tirage au sort des élèves débutera et les parents des enfants pigés seront informés au fur et à mesure.</p>
Comment se fera la sélection des élèves ou des familles ?	Par tirage au sort, après la fratrie
Est-ce que la fratrie sera considérée dans la sélection ?	Oui, la fratrie constitue un critère de sélection dans les critères d'inscription de la CSMB.
Est-ce que je suis obligé de participer à une soirée d'information ?	Oui.
Est-ce que mon enfant peut s'inscrire à l'école des Saules-Rieurs s'il n'habite pas à Verdun ou LaSalle ?	Oui, mais seuls les enfants habitant le territoire de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys peuvent s'y inscrire. Il n'y a pas de priorisation pour le quartier comme tel. C'est une école sans bassin. Rappel important : il n'y a pas de transport scolaire.
Quel est le niveau de français requis pour que mon enfant puisse aller à l'école alternative	Il s'agit du même fonctionnement que pour les autres écoles de la commission scolaire, il faut que l'élève soit en mesure de suivre un enseignement en français [il n'y a pas de classe d'accueil].